

Règlement des RENCONTRES de PHOTOGRAPHIES SOUS MARINE du Bassin d'Arcachon

(Conforme aux principes du règlement de la coupe de France de photo animalière)

Cette compétition de photos sous-marine **amicale** est organisée en collaboration par les commissions Audiovisuelles (ALPC et CODEP 33) de la FFESSM , le club OCEANA (SCA agréé) et parrainée par des partenaires sponsors .

Compétition de photos sous-marine : Photo numérique exclusivement (reflex ou compact)

Dates : Samedi 22 Septembre et dimanche 23 Septembre 2012 (**coefficient de marées = 65**)

Durée : La compétition se déroulera le samedi sur 2 manches de 1h20 chacune.

Lieu : Club de plongée L'OCEANA à ARCACHON

1) L'EQUIPE COMPETITION

La composition de l'équipe compétition est :

- un plongeur photographe
- un modèle ou accompagnateur sécurité

Rôle de chaque participant à l'équipe :

- le plongeur photographe est le compétiteur; il est responsable de son équipe. Il est le seul autorisé à opérer les prises de vue. Il doit respecter et faire respecter par son équipe, le règlement des rencontres, les consignes et normes de sécurité. Son niveau technique de plongée doit être au minimum niveau 2 de la FFESSM (ou équivalent).
- le modèle et/ou l'accompagnateur sécurité a pour rôle la sécurité plongée de l'équipe en veillant particulièrement aux temps et profondeurs de plongée atteints, afin de demeurer dans les limites de la sécurité. Il doit accompagner le photographe dans toutes ses immersions et se trouver à la même profondeur que lui et remonter simultanément.

Il peut aider le compétiteur pour le transport du matériel, tenir le rôle de modèle, etc... à seule condition que cela ne soit pas préjudiciable à son devoir de veiller à la sécurité.

Les compétiteurs sont censés avoir une parfaite connaissance de la réglementation en vigueur.

Fin de compétition = paliers terminés, compétiteur et appareil sortis de l'eau.

2) DOCUMENTS A FOURNIR

Tous les membres de l'équipe devront obligatoirement présenter aux organisateurs les documents suivants:

- Licence FFESSM de l'année en cours
- Assurance complémentaire loisir 1 de base (minimum)
- Certificat médical conforme aux règles FFESSM (validité en cours)
- Attestation du niveau de plongée (Brevet FFESSM niveau 2 minimum)

Un manquement à ces règles amènera l'organisation à refuser l'inscription de l'équipe.

3) DUREE

La compétition se déroulera sur une journée comprenant 2 plongées de 1h20 chacune.

Le lendemain est consacré à la délibération du Jury et au palmarès.

La fin de la compétition a lieu après le palmarès.

4) DEROULEMENT DE LA COMPETITION

PENDANT LA COMPETITION SEUL LE COMPETITEUR-PHOTOGRAPHE A LE DROIT D'EFFECTUER LA PRISE DE VUE

Il est interdit :

- de photographier une photo déjà réalisée,
 - d'utiliser des animaux morts en accessoires.
 - de nuire à l'environnement
 - globalement, les compétiteurs doivent avoir un comportement écologiquement exemplaire
- Les compétiteurs et leurs équipes pourront évoluer dans la zone de compétition, regagner et séjourner sur l'embarcation affectée, sans limitation de temps. Le temps passé sur l'embarcation n'est pas récupérable en dehors de la durée de l'épreuve.
Un parachute de palier par équipe est obligatoire.
La gestion de la plongée est conformément au code du sport confiée à un Directeur de plongée dont les avis sont sans appel .
Les commissaires et le directeur de compétition sont présents sur zone .

5) PROTOCOLE NUMERIQUE

Chaque compétiteur-photographe présentera au contrôle, lors de son enregistrement les deux cartes qu'il compte utiliser en compétition.
Une seule carte sera utilisable par manche.
Formatage des cartes mémoires en début de chaque manche.
Le double enregistrement (raw et jpg) est autorisé. Seul le jpg sera pris en compte dans la compétition. Si 2 cartes mémoire sont présentes simultanément dans le boîtier photo, les 2 seront formatées avant chaque début de plongée.
Au début de la compétition les horloges internes des boîtiers doivent être synchronisées. (vérification obligatoire).
Interdiction de tout matériel informatique sur le bateau

Le nombre de vues autorisées par manche est égal à 75 (incluant la photo du modèle) avec possibilités d'effacement uniquement durant le temps de plongée (soit un total de 150 images en faisant la somme des images des 2 cartes). Aucune manipulation ni effacement d'images ne sont autorisés après la fin de la manche.

Autorisation d'utiliser les outils de correction d'images intégrés à certains boîtiers exception faite du recadrage qui lui est interdit (vérification lors de l'enregistrement des cartes)

Les équipes devront rendre 6 photos de 6 sujets différents, toutes réalisées en immersion complète dont

- 1 image identifiée éco responsable
- 1 image ambiance Bassin
- 4 animaux (dont minimum 3 de poissons)

PROPRIETE DES PHOTOS

Le compétiteur-photographe est l'auteur et en tant que tel, et reste seul propriétaire de ses œuvres. Il autorise l'organisation et ses partenaires à utiliser dans un but non lucratif les fichiers images (promotion et enseignement). En cas d'utilisation, l'auteur devra être cité.

6) PRESENTATION DES PHOTOS AU JURY

CHOIX DES PHOTOS

Le contenu de chaque carte est transféré dans un dossier portant le numéro du compétiteur sur l'ordinateur de l'organisation.

Les cartes sont restituées en fin de journée à leur propriétaire pour sélection.

Les cartes ne seront pas effacées avant la fin de la manifestation.

Chaque photographe fait sa sélection sur son ordinateur obligatoirement en présence des autres compétiteurs. Il présente à l'organisateur la liste des fichiers sélectionnés en précisant l'orientation (verticale ou horizontale) et le cas échéant l'inversion de l'image (miroir droite-gauche).

L'organisateur prélève sur son propre disque les six fichiers sélectionnés et effectue lui même ces seules modifications autorisées sous contrôle du concurrent.

Aucune manipulation et aucune transformation d'image ne sera réalisable.

Pas de post production sur ordinateur autorisée

Les compétiteurs peuvent se faire aider pour leur sélection des photos par toute personne de leur choix à l'exception des membres du jury.

Les six images devront être identifiées dans l'ordre et le sens où elles devront être projetées.

Aucune modification ne sera apportée par le contrôle. Aucun retard ne sera toléré.

Les jurés doivent se tenir à l'écart des compétiteurs, tous doivent refuser une possible sollicitation.

La projection des photos sera opérée par catégories photo par photo.

Le classement des rencontres seront dans un premier temps réalisé par la somme arithmétique de la note de chaque image (6 images).

Le classement définitif sera jugé par une vision de l'ensemble de la série de chaque compétiteur.

Le choix des prix, notamment prix spéciaux est de la compétence exclusive du jury.

Cette manifestation comptant pour la "Coupe de France de photo animalière", le jury proclamera un classement spécifique des 3 photos animalières.

7) RECLAMATIONS et SANCTIONS

- Une réclamation argumentée et écrite est recevable jusqu'à la projection des images aux compétiteurs. Elle ne peut être qu'exceptionnelle compte tenu du caractère amical de ces rencontres.
- Les sanctions sont applicables à l'équipe.
En cas de dépassement de temps pendant la compétition la sanction est l'effacement de 3 vues par minutes de dépassement ; les vues supprimées seront prises soit au milieu de la série, soit de manière aléatoire (au choix du responsable de compétition).

Les compétiteurs se doivent de participer à toutes les parties des rencontres (plongée, choix images, repas en commun, conférences, soirée, etc...)

Programme

Le nombre d'équipes participantes est limité à 18, soit 36 plongeurs au total.
Les plongeurs seront répartis selon les capacités d'accueil des bateaux par tirage au sort. Les changements cordiaux sont possibles sous contrôle du DP

Durée : La compétition se déroulera le samedi sur 2 manches de 1h20 chacune.

Des plongées préalables de repérage ou des extensions de séjour sont possibles (voir directement au club)

Lieu : Club de plongée L'OCEANA à ARCACHON

Samedi 22 Septembre :

8h : RDV au club de plongée, accueil et contrôle des équipements et documents

9h15 : Départ bateaux 1ère plongée (à 100m du club)

12h15 : Retour bateaux au club

12h45 : Déjeuner pris en commun au club

14h30 : Départ bateau 2ème plongée

13h : Retour bateaux au club

18h15 : Restitution des cartes mémoire – sélection des compétiteurs (toujours au club)

18h45 : Récupération des sélections des compétiteurs

19h30 : Projection privée aux compétiteurs. Apéritif

20h30 : Repas cabane ostréicole tous ensemble !

Dimanche 23 Septembre :

8h : Réunion du jury (au club L'Océana)

11h : Hôtel "Le Nautic": Présentation du Parc Naturel Marin par Anne Littaye Chargée de Mission des Aires Marines Protégées .

"Les batteries de défense côtière de l'Atlantique" par Marc Mentel (GRAMASA)

12h : Hôtel "Le Nautic": Projection publique – Proclamation des résultats et remise des prix.

13h : Club l' Océana: Pot de l'amitié

Fiche d'inscription

Premières Rencontres

Photographies sous marines du Bassin d'Arcachon

22 - 23 Septembre 2012

Compétiteur photographe (majeur)

Nom :
Prénom :
Adresse :
Téléphone :
E-Mail :
Numéro de licence FFESSM 2012 :
Nom du Club de plongée :
Niveau de plongée (FFESSM 2 mini) :

Plongeur accompagnateur / modèle (majeur)

Besoin d'un plongeur modèle " local " OUI NON

Si NON à la question précédente, je viens accompagné(e) de :

Nom :
Prénom :
Adresse :
Téléphone :
E-Mail :
Numéro de licence FFESSM 2012 :
Nom du Club de plongée :
Niveau de plongée (FFESSM 2 mini) :

Besoin de bloc: OUI NON

Ci joint un chèque de: à l'ordre du Codep 33 FFESSM

Signature

Participation au repas du vendredi soir (à vos frais): OUI NON Nombre de personnes:

Rappel: conditions d'inscription

Etre âgé d'au moins 18 ans et être licencié à la FFESSM en 2012 (assurance complémentaire individuelle obligatoire, loisir 1 minimum), être plongeur niveau 2 (minimum). Posséder un certificat médical à jour. Les originaux de ces documents seront demandés le matin même de la compétition.

Chaque plongeur viendra équipé avec son propre matériel photographique (ordinateur portable inclus) ainsi que son matériel complet de plongeur (scaphandre autonome), bloc inclus.

Les blocs seront regonflés à l'air au club entre les 2 plongées. Nul besoin donc de venir avec 2 blocs. Les participants ayant besoin de blocs doivent le signaler lors de l'inscription.

Frais d'inscription

Le montant des frais de participation aux rencontres pour les 2 journées a été fixé (hors hébergement) à :

- 90 € par compétiteur photographe venant accompagné de son modèle.
- 90 € par plongeur accompagnateur.
- 90 € + 25 € par compétiteur photographe venant seul et souhaitant bénéficier d'un plongeur accompagnant « local ».

Ces frais comprennent par personne :

- Les 2 plongées du samedi dans le cadre des Rencontres
- Le repas du samedi midi
- L'apéritif et le repas du samedi soir

Ces frais ne comprennent pas :

- L'hébergement du vendredi et samedi soir ainsi que les petits déjeuners correspondants.
- Le dîner du vendredi soir
- Le repas du dimanche midi (seul un pot est prévu, possibilité de commander des plateaux repas)

L'inscription du photographe et de son modèle ne sera effective qu'à réception :

- De la fiche d'inscription (page 5) préalablement remplie
- Des copies de la licence 2012, certificat médical et attestation de niveau plongée
- D'un chèque établi à l'ordre du Codep 33 FFESSM d'un montant de 45€ par plongeur (ou de 90€ pour un couple/binôme).

Date limite d'inscription : **1er septembre 2012**

Le tout est à renvoyer à l'adresse suivante :

Patrick RAGOT
292 Av. Aristide BRIAND
33700 MERIGNAC

Tél : 06 12 25 06 28 (après 20 h merci)
patrickragot@orange.fr (par mail idéal !)

Possibilité d'hébergement (à vos frais):

Hôtel LE NAUTIC
20 bd Plage
33120 Arcachon
Tél: 05 56 83 01 48
www.lenautic.fr

Hôtel *** 44 chambres, 24h/24, parking, garage, Wifi gratuit.

*L'organisation a pré réservé des chambres à tarif préférentiel. **A réserver directement auprès de l'hôtel.** (très rapidement, septembre est une période chargée les chambres sont dispo jusqu'au début juin)*

Pour ceux qui le désirent, un repas le vendredi soir est prévu au restaurant (à vos frais).